Bruxelles, le 1er septembre 2020

|  |
| --- |
| **Avis général n°14** |

|  |
| --- |
| **Tri sélectif** |

Chers parents,

Chers élèves,

Une nouvelle année est le moment d’adopter de bonnes résolutions.

Parmi celles-ci, le moment est venu de prendre la bonne résolution de respecter le tri sélectif des déchets. En effet, depuis longtemps déjà, ce tri sélectif est OBLIGATOIRE en région bruxelloise et vous y êtes certainement habitués dans votre vie domestique.

Dès lors, pourquoi en serait-il autrement à l’école ?

Depuis de nombreuses années, vous trouvez dans l’école des poubelles des trois couleurs réglementaires.

Pour rappel :

**Leur utilisation :**

* **Les corbeilles jaunes** sont destinées au recyclage des **papiers et cartons**. Vous ne pouvez y déposer que des papiers et cartons propres et secs. Inutile de faire des boules avec les feuilles. Dès qu’un papier est souillé, par des corps gras par exemple, il ne peut plus être recyclé et doit donc être placé dans le bac à déchets non recyclables.
* **Les poubelles bleues** sont destinées à accueillir uniquement les « PMC », c’est-à-dire les bouteilles en **p**lastique, les emballages **m**étalliques (canettes) et les **c**artons à boissons (berlingots, tétrapack, etc.). ***Aucun autre déchet ne peut être placé dans les poubelles bleues !***
* **Les poubelles grises** sont destinées à accueillir les déchets non recyclables, elles correspondent aux sacs blancs qui sont utilisés dans les maisons.

***Dans ces poubelles, on ne peut absolument pas déposer les déchets recyclables (PMC, papiers et cartons).***

**Leur localisation :**

Les emplacements des différentes poubelles ne sont pas laissés au hasard ou à la fantaisie. Elles sont placées en fonction des déchets produits dans les différents lieux.

* Vous trouverez des poubelles jaunes uniquement dans les locaux où on utilise du papier recyclable : les classes, les bureaux et les salles des professeurs.
* Vous trouverez des poubelles bleues dans les endroits où l’on ***peut*** consommer des boissons contenues dans des emballages PMC : dans les cours de récréation, dans les préaux, aux cuisines, au réfectoire et aux salles des professeurs. Vous n’en trouverez pas dans les locaux de cours ni à l’étude car il est INTERDIT d’y boire et y manger.
* Vous trouverez des poubelles grises dans les classes, les cours de récréation, les préaux, les cuisines, les réfectoires, les toilettes, les bureaux et les salles de professeurs, bref dans tous les endroits où l’on produit des déchets non recyclables.

Par contre, vous ne trouverez aucune poubelle quelle qu’elle soit dans les couloirs car il est INTERDIT d’y boire ou d’y manger. Dès lors, si vous avez un mouchoir ou un autre petit déchet à jeter, vous attendrez d’entrer dans la classe pour vous en débarrasser dans une poubelle grise. De plus, les poubelles dans les couloirs constitueraient de dangereux obstacles en cas d’évacuation d’urgence.

**Nous espérons que l’adoption de ces bonnes résolutions en matière de tri contribuera à l’amélioration du bien-vivre ensemble au sein de notre école et que chacun se rappellera qu’en triant ses déchets, il fait un petit geste pour notre planète.**

**Signature des parents Signature de l’élève, Le Directeur,**

**ou de l'étudiant majeur, M. PIROTTE**